

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 10 septembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (294r, 295v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 10 septembre 1874, consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47902>

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 septembre 1874](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin rappelle à Ganault qu'il lui avait écrit au sujet du refus d'insertion d'une lettre envoyée au *Courrier de l'Aisne* et qu'il n'a pas eu de réponse de sa part. Il explique que le silence des journaux laisse à l'administration la faculté de fermer complètement les écoles du Familistère. Il l'informe que le maire de Guise a dit aux maîtresses des écoles qu'il les surveillait et qu'elles ne seraient pas ménagées en cas de contravention, et qu'ainsi les écoles ne pourront pas rouvrir après les quelques

jours de vacances données aux élèves, malgré le communiqué publié dans les journaux par le préfet. Godin souhaite savoir s'il peut encore espérer un concours du *Courrier de l'Aisne*. Il ajoute qu'il avait prévu les hésitations de Levasseur, qui avait promis de reproduire les débats du procès de Vervins, et qu'il pourrait les comprendre si on lui donnait des explications.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Conflit](#), [Éducation](#), [Famillistère](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)
- [Levasseur, Henry \(1843-1905\)](#)
- [Maillet, Joseph Alfred](#)

Œuvres citées[Le Courrier de l'Aisne : Journal agricole, industriel, commercial et littéraire, Laon, 1865-](#).

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Famillistère : écoles](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025

Guise 10 septembre 74.

Mon cher Ganault,

J'ai vous écrit le 1^{er} de ce mois espérant recevoir de vous quelques éclaircissements sur les motifs du refus d'insertion que le courrier a fait pour la dernière lettre que je lui ai envoyée. Vous ne m'avez pas répondu, de sorte que je ne sais quel parti prendre pour ne pas complètement laisser à l'administration préfectorale les avantages qui résulteraient de mon silence. Il importe pour moi de ne pas laisser fermer complètement mes

écoles, mais si le silence des journaux doit être absolu sur cette question, j'aurai bien de la peine à l'éviter.

Le Maire de Guise vient de dire aux maîtresses de mes classes qu'elles prennent bien garde de tomber dans aucune contravention parce qu'il les fera surveiller, et qu'elles ne seront pas ménagées. Cela veut dire, malgré le communiqué que M. le Préfet a fait paraître dans les journaux, que je ne pourrai réouvrir mes écoles, après les quelques jours de vacances données aux enfants de Familistère, sans encourir de procès.

J'écris à ce sujet au préfet, mais je doute fort qu'il me

répondre, j'ai donc besoin
de savoir si je ne dois
plus espérer aucun con-
cours du "courrier" dans
cette affaire...

J'ai donc voulu faire remar-
quer que j'avais un peu
prévu ces hésitations du
courrier, j'en étais entre-
tenu avec M. Levasseur, qui
m'avait affirmé être prêt
à insérer tous les débats du
procès de Terrins. J'en disais
un peu moins, car
ces débats ont duré une semaine
et demie, et il eût certaine-
ment été plus difficile et
plus dangereux pour le
courrier de l'Orne de les
insérer dans ses colonnes
que d'y admettre la dernière
lettre, qu'il n'a pas eue.

262
devais insérer. J'ai compris
l'état de siège et n'ai de
reproches à faire à personne,
mais ce que je regrette c'est
de ne pas être tenu au
courant des motifs qui
font changer d'avis.

Votre bien dévoué

Guin